

# REUNION DU 29 février 2012

---

Le vingt-neuf février deux mille douze à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 21/02/2012

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents: 12 ;Votants : 13

*Conseillers présents* : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, René CORVAISIER , Roseline CAUGANT , Fabien LETANOUX, Virginie CHENEL , François DUVAL, Daniel BOUILLIS, Marielle VIRLOUP -

*Conseiller(s) absent(s)* : Eric Thébault qui a donné procuration à Christine Thual, Brigitte Nicolas excusée .

*Secrétaire* : Bernadette AUGEREAU-

**Ordre du jour** : - Plan Local d'Urbanisme : Adoption du Programme d'Aménagement et de Développement Durables ; - Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2011 ; - Vote des subventions communales 2012 ; - Organisation d'une foire à la brocante les 19 et 20 mai 2012 ; - Maison des loisirs : mise à disposition ; - divers ...

**COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION** : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 06/02/2012 et signent le registre des délibérations.

## **N° 10-2012 : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - ADOPTION DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES :**

Cette question avait été inscrite à l'ordre du jour de la dernière réunion mais a dû être reportée en raison de l'absence de quorum . Toutefois les sept conseillers présents à cette réunion du 6 février 2012 ont bénéficié de la présentation du PADD faite par Mr Léon Robert du cabinet Atelier Découverte . Un exemplaire du document de synthèse a été transmis à chacun des conseillers municipaux avec la convocation à la présente réunion . Le maire reprend la lecture dudit document en insistant sur les cinq objectifs principaux , à savoir : 1- Préserver et mettre en valeur l'environnement naturel et le paysage de Saint Benoît des ondes ; 2-Permettre un développement urbain harmonieux et durable sur la commune ; 3-Œuvrer pour un espace social diversifié ; 4-Renforcer le dynamisme économique en s'appuyant sur les atouts et spécificités communales ; 5-Répondre aux besoins de la population . Le contenu de chacun de ces objectifs est ensuite détaillé afin que tous les conseillers municipaux puissent en connaître les articulations et les finalités . Le maire invite ensuite les conseillers municipaux à débattre sur ces objectifs et leurs contenus .

Après débat le conseil municipal ,

- adopte le programme d'aménagement et de développement durables du futur Plan Local d'Urbanisme (P.A.D.D).

## **N° 11-2012 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Gérard Baudry, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Jacques DANIEL après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### ➤ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés				136 561,82		136 561,82
Opérations de l'exercice	561 801,11	695 306,38	689 093,06	535 380,67	1 250 894,17	1 230 687,05
	561 801,11	695 306,38	689 093,06	671 942,49	1 250 894,17	1 367 248,87
Résultats de clôture		133 505,27	17 150,57			116 354,70
Restes à réaliser			257 717,02	250 042,05	7674,97	
TOTAUX CUMULES		133 505,27	274 867,59		7674,97	116 354,70
RESULTATS		133 505,27	274 867,59			108 679,73

DEFINITIFS						
------------	--	--	--	--	--	--

➤ BUDGET ANNEXE DU CAMPING :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		3 880,00	20 152,65			16 272,65
Opérations de l'exercice	32 100,10	33 848,50			32 100,10	33 848,50
	32 100,10	37 728,50	20 152,65	5 554,05	32 100,10	50 121,15
Résultats de clôture		5 628,40	14 598,60		8970,2	
Restes à réaliser			1 660,00	17 258,60		15 598,60
TOTAUX CUMULES		5 628,40	16 258,60	17 258,60		15 598,60
RESULTATS DEFINITIFS		5 628,40	-1 000,00			6 628,40

➤ BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		45 656,74		21 392,52		67 049,26
Opérations de l'exercice	43 602,85	64 502,78	14 248,52	13 605,59	57 851,37	
	43 602,85	110 159,52	14 248,52	34 998,11	57 851,37	67 049,26
Résultats de clôture		66 556,67		20 749,59		87 306,26
Restes à réaliser			35 008,96		35008,96	
TOTAUX CUMULES		66 556,67	35 008,96	20 749,59	35008,96	87 306,26
RESULTATS DEFINITIFS		66 556,67	14 259,37			52 297,30

➤ BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES ONDES :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	134 904,67			0,00	134 904,67	
Opérations de l'exercice	44 634,02	44 634,42	44 634,02		89 268,04	44 634,42
	179 538,69	44 634,42	44 634,02	0,00	224 172,71	44 634,42
Résultats de clôture	134 904,27		44 634,02		179 538,29	-
Restes à réaliser			0,00			
TOTAUX CUMULES	134 904,27	0,00	44 634,02	0,00	179 538,29	-
RESULTATS DEFINITIFS	134 904,27		44 634,02		179 538,29	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**N°12-2012 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2011 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé des comptes administratifs de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **N°13-2012 :SUBVENTIONS COMMUNALES 2012 :**

Mr Baudry, présente les propositions de subventions 2012 examinées par la commission des finances. Les subventions sont augmentées de 2.00%. Après délibération le conseil municipal, unanime, vote les subventions suivantes :

<b>1/ASSOCIATIONS COMMUNALES :</b>		
A CHACUN SON RYTHME	Course à pied	373,00 €
U.S.S.B	Football	797,00 €
A.P.E.S.B	Ation Parents d'élèves	963,00 €
AMICALE LAIQUE	Ation Parents d'élèves	963,00 €
"	Organisation fête 14 juillet	240,00 €
FITNESS CLUB	Gymnastique d'entretien	384,00 €
CLUB BENEDICTIN AMITIE	Aînés	395,00 €
ACPG-CATM	Anciens combattants	239,00 €
ACCA	Chasseurs	245,00 €
"	Piégeage ragondins	179,00 €
SAKADO	Sport plein air	60,00 €
<b>2/CCAS St Benoît des ondes</b>		
Familles ayant droit	Centre-aéré d'été (3€/jour)	700,00 €
Familles ayant droit (enfants)	Ecole de musique de Cancale (20%)	500,00 €
<b>3/EXTRA-COMMUNALES:</b>		
D.D.E.N	Education nationale	20,00 €
O.C.C.E. Coop.scolaire	Voyages scolaires élèves de l'école	2 066,00 €
S.N.S.M	Sauvetage en mer Station Cancale	142,00 €
Mission Locale Jeunes	Recherche emploi et insertion Prof	352,00 €
DECORES DU TRAVAIL	Canton Cancale	58,00 €
DONNEURS DE SANG	Canton Cancale	58,00 €
AMICALE LAIQUE CANCALE	Activités sportives(adh° & transport)	312,00 €
COLLEGE RENE CASSIN	Voyage scolaire du 25/5 au 2/6/12	40,00 €
COLLEGE ST JOSEPH		
	TOTAL :	9 086,00 €

### **N°14-2012 : FOIRE A LA BROCANTE :**

Le maire fait part de la demande présentée par Les Brocanteurs Antiquaires Bretons désirant organiser une foire à la brocante les 19 et 20 mai sur le camping municipal . Cette brocante est réservée aux professionnels qui s'acquitteront des droits d'entrée sur le camping . Après délibération , le conseil municipal , donne son accord à l'organisation de cette brocante .

**N°15-2012 : MAISON DES LOISIRS – mise à disposition gratuite :**

Le maire fait part de la demande de Mme Claire Baudin , psychothérapeute domiciliée à St Benoît, désirant organiser des ateliers de danse thérapeutique dans la maison des loisirs le mercredi de 18h à 22h . Le conseil municipal accepte la mise à disposition gratuite jusqu'en juin 2012.

**N°16-2012 :SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BEAUFORT – demande de retrait de la ville de St Malo :**

Suite à son passage en régie pour sa zone urbaine, la ville de St Malo demande le retrait de la zone rurale du Syndicat des Eaux de Beaufort, afin de pouvoir harmoniser l'organisation et la gestion de sa compétence eau potable sur l'ensemble de son territoire communal.

Dans ce contexte, la ville de St Malo demande son retrait du Syndicat pour le 1<sup>er</sup> avril 2012.

La ville de Saint Malo a eu des représentants au sein du Conseil Syndical des Eaux de Beaufort, au titre de l'adhésion des Communes de Saint Servan Sur mer et Paramé en 1941. En 1967, les trois communes fusionnent et la Commune nouvelle se substitue aux deux anciennes pour le territoire concerné. Depuis, ce territoire a évolué. Il ne représente plus que 1 266 abonnés (année 2010).

Lors de son contrôle en 2010, la Chambre Régionale des Comptes a mis en évidence l'incompatibilité de la Ville à être à la fois cliente et adhérente du Syndicat des Eaux de Beaufort. Ainsi, lors de la séance du 22 février 2012, le Comité Syndical a étudié la demande de la ville, ainsi que le projet de convention de retrait établi suite à de nombreux échanges entre St Malo et le Syndicat. Au terme de cette séance le Comité a donné une suite favorable. Il convient ensuite, dans le cadre de la procédure de retrait, que chaque Commune délibère afin de donner son avis sur ce retrait. La convention prendra effet au 1er avril 2012 ou, à défaut, lorsque le retrait de la Ville du Syndicat sera devenu exécutoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

\* donne un avis favorable sur le retrait de la Ville de Saint-Malo du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, pour la partie dite zone rurale, conformément aux dispositions des articles L5211-19 et L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

\* approuve la convention de retrait de la ville de Saint-Malo du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort,

\* autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la réalisation de cette affaire.

**DIVERS :**

**N° 17/2012 : Délégations du conseil municipal :** Le maire communique les décisions prises au titre de la délégation de pouvoir du 25/03/2008: - arrêté du 01/02/2012 : désignation de l'entreprise OTIS pour la maintenance de l'ascenseur de la mairie (980.00€HT); - arrêté du 03/02/2012 : désignation de la société Bureau Véritas pour la mission de contrôle technique de la rénovation des sanitaires de l'école (1195.00€HT); arrêté du 03/02/2012 : désignation de la société Eurl MDC pour la mission de Sécurité et protection de la Santé pour la rénovation des sanitaires de l'école ( 812€HT) ; arrêté du 08/02/2012 pour la mission d'Assistance-conseil dans la gestion du service d'assainissement ( 420€ HT/an) .

**N°18-2012 : Clôture des budgets de la Zone d'Activités des dis et du lotissement Bourgaud Gautier** ( les pescheries) : Mme Armelle Fraboulet , Receveur Municipal, nous fait savoir que des crédits apparaissent encore sur les comptes de gestions de ces budgets . Or ces opérations sont terminées et aucun budget n'a été voté en 2011 . Aussi le conseil municipal confirme-t-il la clôture des budgets de la zone d'activités des dis et du lotissement Bourgaud Gautier .

**\* N° 19/2012 :Etude effacement des réseaux :** Le conseil municipal demande au Syndicat Départemental d'Energie de préparer une étude sur l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue des verdières .

**\* N° 20/2012 : Lotissement des Ondes – Règlement :** Le maire présente le projet de règlement préparé par Mr Albert Piel . Certains points sont soulignés comme l'interdiction d'aménager des locaux à sommeil au rez-de-chaussée, l'interdiction de cave et sous-sol, les accès de chacun des lots auront une dimension de 6 m par 5 m , impossibilité de réunir 2 lots, les bâtiments annexes ne pourront excéder une surface de 20 m<sup>2</sup> et une hauteur de 2.50m à l'égout du toit .Le maire fait savoir que ce projet de règlement et les plans d'aménagement seront soumis aux services de l'Etat avant le dépôt de la demande du permis d'aménager.

**\* N°21-2012 : Fermeture d'une classe à l'école :** Le maire donne lecture du courrier du Directeur académique l'informant du retrait d'un emploi à l'école primaire à la rentrée de septembre 2012 . Le conseil municipal, considérant le non-respect du moratoire sur les fermetures de classes en septembre 2012 dans les communes rurales, s'abstient unanimement sur cette décision de fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe .

Le maire,